

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-638

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 43

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Par dérogation au premier alinéa du présent III, lorsque... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.